

Journée régionale des CPTS



Atelier 6

FINANCEMENT DES CPTS



Financement des CPTS

Double composante de financement de la CPTS

1

Pour le fonctionnement de la CPTS

Amorcer son organisation avant le démarrage des actions

Assurer son fonctionnement de manière pérenne

- 75 % du montant alloué dès signature du contrat
- 25% restant à la date d'anniversaire

2

Pour chaque mission engagée

Une part fixe dès le début de chaque mission (moyens mis en œuvre)



Une part variable selon atteinte des objectifs fixés avec chaque communauté et des moyens déployés par mission

- 75 % * alloué au démarrage de la mission
- 25% restant à la date d'anniversaire

- Montant en fonction de l'atteinte des objectifs discutés lors du dialogue de gestion
- Alloué l'année suivante

* Proratisé en fonction de la date anniversaire du contrat et de la date de démarrage de la mission.

Tableau de financement des CPTS (avec nouveautés avenant 2)

	Missions	Taille 1	Taille 2	Taille 3	Taille 4
MISSIONS SOCLES	Accès aux soins				
	Volet fixe	55 000	70 000	90 000	110 000
	Volet variable	25 000	30 000	35 000	45 000
	Parcours pluriprofessionnels				
	Volet fixe	25 000	35 000	45 000	50 000
	Volet variable	25 000	35 000	45 000	50 000
	Prévention				
	Volet fixe	10 000	15 000	17 500	20 000
	Volet variable	10 000	15 000	17 500	20 000
	Gestion de crises sanitaires graves				
	Volet fixe	25 000	35 000	45 000	50 000
	Volet variable	37 500	52 500	67 500	75 000
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	Qualité et pertinence des soins				
	Volet fixe	7 500	10 000	15 000	20 000
	Volet variable	7 500	10 000	15 000	20 000
	Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire				
	Volet fixe	5 000	7 500	10 000	15 000
	Volet variable	5 000	7 500	10 000	15 000
TOTAL		237 500 €	322 500 €	412 500 €	490 000 €

Mission gestion crise sanitaire

- Elaboration d'un plan de réponse à une crise »
- Mise en œuvre en cas de survenue de la crise »

Boosteurs

- **Accélérateur CPTS :** ateliers collectifs centrés sur 1 ou 2 sujets
- **Incitatif financier :** augmentation de l'enveloppe fonctionnement pour les CPTS contractualisant avant le **30 septembre 2022.** (financement exceptionnel, versé une seule fois)

En amont de la signature

- valoriser une mission socle déjà effective dans l'attente de la contractualisation ACI.
- Forfait versé une fois par mission, non renouvelable

CPTS taille 4

- Plus de 100 adhérents
- Majoration sur l'ensemble des missions

- **Liberté d'appréciation sur l'utilisation et l'affectation des fonds alloués**
 - En lien avec les missions de la CPTS
 - *Emploi d'une coordinateur*
 - *Investissement dans outils de coordination ou gestion administrative*
 - *Rémunération d'un professionnel pour la réalisation des missions (choix dans le mode de financement : temps passé, forfaitaire, résultats...)*
- **Pas possible de payer des actes, des majorations ou des astreintes.**
- **Possibilité de recourir à des financements autres que l'ACI**
 - **Exemple : un don via une convention de mécénat ou réponse à un AAP**
 - Vigilances en cas de financement par un industriel de la santé (labo pharma par exemple => loi « anti cadeau »)

- **Les enveloppes par mission ne sont pas fongibles ni transférables**
- **Élaborer des prévisions budgétaires** (compta analytique si possible) **pour le fonctionnement et par mission** (sans tenir compte de la part variable dont le montant est aléatoire)
 - Vote en AG d'un bilan annuel et budget prévisionnel avec les charges et les dépenses pour assurer un équilibre budgétaire
 - Bilan annuel des actions et du budget lors du dialogue de gestion
 - Possibilité de reporter l'année suivante les sommes en cas de mise en œuvre partielle des actions.

Rémunération des professionnels de santé

- **Indemnisation** : compensation de la perte de revenus induites en raison des fonctions exercées par le PS au sein de la cpts.
 - Exemple : indemnisation du temps passé à l'écriture du projet de santé ou participation aux réunions d'instance de la CPTS
- **Rémunération** : contrepartie de la participation des membres à la réalisation des missions de santé publique de la CPTS.
 - Exemples : indemnisation pour l'animation d'une réunion dans le cadre de l'éducation thérapeutique du patient / intervention dans un lycée de sage-femme et médecin généraliste dans le cadre d'actions de prévention sur les maladies sexuellement transmissibles

Est il possible d'**indemniser** et/ou **rémunérer** des professionnels

- ✓ Non signataires de l'ACI
- ✓ Non adhérentes à la CPTS

=> oui, avec la signature d'une convention de partenariat

- **Montant plafond** : la somme totale des indemnités ou rémunérations perçues sur une année civile ne peut excéder la valeur annuelle du plafond de la sécurité sociale.

Plafond 2022 : 3428 € par mois / 189 € par jour. (arrêté du 15 décembre 2021)

- **Fiscalité** : exonération d'impôt sur les sociétés ainsi que de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Obligations comptables et budgétaires

- **L'Association : la forme d'exercice des CPTS.** Les règles et méthodes comptables qui régissent les associations prévalent donc.
- **Le comptable compte ; le coordinateur anime** : c'est un tandem primordial pour la bonne tenue comptable et le respect des obligations comptables/du calendrier comptable
- **Qui dit argent public dit... Commissaire Aux Comptes** : le seuil est de 153 000 € de subventions publiques pour la nomination d'un CAC. Seuil rapidement franchi par les CPTS.
- A date, une grande **bienveillance** des instances mais les contrôles vont assurément se renforcer.
- La comptabilisation en **analytique** est à privilégier (suivi subvention par subvention)

Exemples d'outils

Exemple d'outil mis en place la CPTS de Compiègne

0000	FCT	Fonctionnement	12535,54		0,00	
0101	PDS MT	Permanence des soins (PDS) médecin traitant	0		0,00	
0102	PDS SNP	Permanence des soins (PDS) soins non programmés	32		0,00	
0201	PC KC	Parcours coordonné pluripro autour patient cancéreux	0		0,00	
0202	PC PA	Parcours coordonné pluripro autour personne âgée	0		0,00	
0203	PC DIAB	Parcours coordonné pluripro autour patient diabétique	0		0,00	
0301	PREV KC	Actions de prévention accès cancer (utérus, oct, rose)	0		0,00	
0302	PREV ADDICT	Actions de prévention accès addictions	0		0,00	
0303	PREV PA	Actions de prévention accès pers âgées	0		0,00	
0401	MO QUAL	Développer la qualité et la pertinence des soins	0		0,00	
0501	MO TUT	Mission optionnelle d'accompagnt des profs de santé	0		0,00	
0502	MO INT	recensement des besoins, attirer des professionnels	0		0,00	
0601	MS PCR	Mission spécifique COVID - Tests PCR	294,9		0,00	
0602	MS VAC	Mission spécifique COVID - Vaccination	0		0,00	
	SI MEDAVIZ	Système d'information (SI) MEDAVIZ	5022,6		0,00	
	SI PRED	Système d'information (SI)PREDICE	0		0,00	
		TOTAL MENSUEL	17885,04	0,00	0,00	
			janv-22	Répart RH	Indemnités	REEL 2022

A partir du pointage mensuel des factures avec le relevé de compte bancaire élaboré sur Excel, une liste déroulante permet de ventiler les dépenses par mission, puis elles sont automatiquement réaffectées en compta analytique sur ce tableau mensuel.

Il existe également un tableur par mission pour les indemnités et rémunérations ventilées de cette façon.

Questionnaire de satisfaction



Nous vous donnons rendez-vous dans l'hémicycle (loge ou tribune)
pour écouter la restitution des ateliers.



Merci !



03 20 14 22 12



contact.cpts@urps-hdf.fr



MAISON DES URPS

11 square Dutilleul – 59000 LILLE



www.urps-hdf.fr

